



## Séance du lundi 21 février 2022

Date de la convocation: 16/02/2022

**Date d'affichage de la convocation : 16/02/2022**

**Membres en exercice**  
: 11

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un février 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire*

**Présents : 11**

**Présents :** Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Sébastien PARDON, Marie-Laure DUFFORT, Nadine VIAUD, Jean-Mathieu CASSAGNE

**Votants: 11**

**Pour:**  
11

**Secrétaire de séance:**  
**MASSEY Laurence**

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

### Objet: Renouvellement matériel de tonte - DE\_2022\_012

Monsieur le maire informe l'assemblée que le tracteur tondeuse de marque HUSQUVARNA nécessite tous les ans des réparations ou des changements de pièces usées. Son acquisition date de 2014 et il est temps de le renouveler afin d'optimiser sa valeur de reprise.

Les devis sont les suivants :

- Magasin JARDIGREEN à PAVIE qui nous propose un devis de remplacement pour un tracteur autoportée HONDA HF2417HME, 102 cm de coupe avec mulching intégré, bac 300 litres, moteur bicylindres 530cm<sup>3</sup>, kit attelage, avec une reprise de l'ancien tracteur, pour un montant de 3 330,00€ HT.
- Magasin SARL DE-FREITAS à EAUZE qui nous propose un devis de remplacement pour un tracteur autoporté des mêmes références que JARDIGREEN, avec une reprise de l'ancien tracteur, pour un montant de 3 161,67€ HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement du tracteur
- **DECIDE** d'acquérir à la SARL DE-FREITAS le tracteur HONDA, au prix de 3 161,67€ HT, soit un montant de 3 794,00 TTC.

- **ACCEPTE** l'offre du magasin DE-FREITAS, pour la reprise de l'ancien tracteur au prix de 833,33€ HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cet achat.
- **MANDATE** Monsieur le Maire d'inscrire ces dépenses au budget 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception en Préfecture  
et Publication le 22/02/2022